

République Française**Ville de Draguignan****N°2020-179**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**ACQUISITION DE LA CHAPELLE DÉPENDANT DE L'EMPRISE DE L'ANCIEN COUVENT
DES CAPUCINS CADASTRÉE SECTION AT N° 338P SIS 65 BOULEVARD JOSEPH COLLOMP****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 17 décembre 2020**

L'An deux mille vingt et le dix-sept décembre à dix-sept heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à BRUNO SCRIVO, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI à JEAN-PIERRE SOUZA, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : DANIELLE ADOUX COPIN**Publié le :**

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Vu l'article L.1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L.1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Considérant que le Groupe François 1^{er} est propriétaire de la parcelle cadastrée section AT n° 338 d'une superficie de 4 947 m², sise 65 boulevard Joseph Collomp à Draguignan sur laquelle est édifée la chapelle de l'ancien couvent des Capucins ;

Considérant que par courrier du 19 avril 2019, le Groupe François 1^{er} a fait part à la Commune de son souhait de céder la chapelle de l'ancien couvent des Capucins au prix de 54 320,00 € hors taxes ;

Considérant que cette proposition a été acceptée par la Commune par courrier du 29 mai 2019, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il sera procédé à une division de la parcelle AT 338 par un géomètre. Les frais du géomètre seront à la charge de la Commune ;

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- approuve l'acquisition amiable de la chapelle susvisée au prix hors taxes de 54 320 € ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Fait à Draguignan, le 17/12/2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Département :
VAR

Commune :
DRAGUIGNAN

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 30/09/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

AT 338

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DRAGUIGNAN
43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407
83008 DRAGUIGNAN Cedex

Cdlf.draguignan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

